

**Entreprise DUBOS**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de VILLEFRANQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment son article R.411-8,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5<sup>e</sup>,

Vu les lieux,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection de voirie, sur le chemin Oyhambidea et la demande correspondante de l'entreprise Dubos en ce sens,

**ARRETE**

**Article 1** : Le chantier est autorisé le lundi 19 janvier 2026, pour une durée de 1 jour.

La circulation est interdite sur le chemin Oyhambidea à Villefranque, dans la partie située au droit du chantier, réglés selon les restrictions suivantes :

- Route barrée de 9h à 16h30,
- Empiètement sur chaussée,
- Interdiction de stationner et dépasser au droit du chantier,

La circulation des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des services publics seront possibles pendant et en dehors des heures de travail.

La signalisation sera à la diligence et sous la responsabilité de l'entreprise DUBOS.

**Article 2** : Des moyens de signalisation seront mis en place de jour et de nuit et entretenus par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation par l'entreprise.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié, sera publié sur le site internet de la commune, <https://www.villefranque.fr/> et transmise à :

- Gendarmerie d'Ustaritz, [cob.ustaritz@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.ustaritz@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- SDIS 64,
- SAMU 64, [samu64a@ch-cotebasque.fr](mailto:samu64a@ch-cotebasque.fr)
- CAPB, [j.oudoul@communaute-paysbasque.fr](mailto:j.oudoul@communaute-paysbasque.fr)
- Service des transports, [hippolyte.fesnien@keolis.com](mailto:hippolyte.fesnien@keolis.com);

Fait à VILLEFRANQUE, le 16 janvier 2026

Le Maire,  
Marc SAINT-ESTEVEN

